

## on me soutire de l argent sur mon indemnisation, c possible?

Par **barbsonia**, le 19/02/2009 à 16:18

Bonjour,  
j'ai plusieurs contrats chez un courtier  
il doit me payer une indemnisation pour un accident, il m 'a envoyé une feuille avec dessus :  
le montant qu'il me devait et il soustrait :  
- le paiement non honoré de mon assurance habitation pour l annee entiere alors que j ai  
demenagé , je dois donc payer que 6 mois  
-le paiement non honoré d 'une personne vivant chez moi qui n 'a pas le meme nom  
-l echeance de l assurance pour novembre 2008 pour le scooter alors que l 'accident a a ete  
declaré le 17 octobre 2008  
que dois je lui repondre?  
je vous remercie d avance pour toutes vos reponses

Par **Kem**, le 19/02/2009 à 16:40

Je sais qu'il ne s'agit pas d'une réponse au problème, mais :

Pourquoi ce doublon ?

Par **mathou**, le 19/02/2009 à 17:30

Bonjour,

J'ai effacé le deuxième message identique. Merci de poursuivre dans celui-ci afin de centraliser les réponses.

Par **Camille**, le 20/02/2009 à 09:45

Bonjour,  
Euh, il me semble qu'il y en avait même un troisième...

CC

:wink:

([u:nrli0oi4]C[/u:nrli0oi4]amille [u:nrli0oi4]C[/u:nrli0oi4]aft-eur-euse) Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **20/02/2009** à **10:13**

Bonjour,  
Pas tout bien suivi...

[quote="barbsonia":37210ze8]

- le paiement non honoré de mon assurance habitation pour l'année entière alors que j'ai déménagé, je dois donc payer que 6 mois

[/quote:37210ze8]

C'est-à-dire ? Le paiement non honoré était de combien ?

De deux choses l'une, ou il est légitimé et il a le droit de le défalquer ou il ne l'est pas. Mais c'est donc sur la validité de l'appel de cotisation non payé qu'il faut discuter, pas sur la soustraction sur le remboursement.

[quote="barbsonia":37210ze8]

-le paiement non honoré d'une personne vivant chez moi qui n'a pas le même nom

[/quote:37210ze8]

La question n'est pas là, la question est de savoir si elle "émarge" sur votre propre contrat d'assurance ou si elle a un contrat séparé. Dans ce dernier cas, la soustraction n'est pas normale.

[quote="barbsonia":37210ze8]

-l'échéance de l'assurance pour novembre 2008 pour le scooter alors que l'accident a été déclaré le 17 octobre 2008

[/quote:37210ze8]

Et alors ? Quel rapport ? Le scooter était toujours assuré en novembre, même si l'accident a eu lieu en octobre, non ?

Ou était-il VEI ou VGA ET cédé à votre assureur en octobre ?